

Appel à communication

« Les sources officieuses »

(Journée d'études, Université Rennes 2, 9 juin 2022)

« Officieux, euse », du latin *officiosus* : « obligeant, serviable, empressé ». Ce sont les premières acceptations de cet adjectif en français. C'est à partir du XIX^e siècle qu'il prend la tournure qui nous est aujourd'hui familière : « qui est d'une source autorisée, sans être officiel ni totalement garanti » (*Larousse*).

Ni officielle (soit n'émanant pas des autorités compétentes et sans caractère authentique), ni totalement garantie, l'information officieuse n'en est pas moins très prisée de toute personne que sa diffusion ou sa réception pourrait servir ou intéresser, aussi bien à titre professionnel que personnel. Et parmi ceux-ci figurent les historiennes et historiens attentifs à la moindre source susceptible d'alimenter leurs recherches.

Dépêches diplomatiques et procès-verbaux, missives privées et mémoires publiées, archives secrètes et papiers chiffrés, nouvelles vraies ou supposées des journaux, brouillons, remords incomplètement effacés... sont autant de sources officieuses susceptibles d'éclairer la connaissance d'un fait, d'un personnage, d'un objet ou d'une période. Qu'elles soient textuelles, épigraphiques, iconographiques ou sonores, les données ainsi recueillies et analysées offrent d'abord la perspective de lire le dessous des cartes, de mieux comprendre les réels tenants et aboutissants d'un événement donné, les véritables intentions des meneurs de jeu ; parfois aussi de pallier (ou non ?) la perte ou l'imprécision de sources officielles.

C'est à leur étude qu'est consacrée la septième journée d'études de l'AJCH, suivant les axes ci-après :

Axe 1 : Émettre des sources officieuses

- Quelles sont les sources officieuses ? Quels en sont les attendus (courrier diplomatique, courrier privé, renseignements chiffrés) ? Et les inattendus ?
- Qui en sont les émetteurs ? Certains sont-ils davantage voués aux sources officieuses, tels les diplomates ? Ou ne sont-elles qu'un outil parmi d'autres ?
- Comment et dans quels contextes (quotidien ou exceptionnel) sont-elles émises et à qui sont-elles alors destinées ? Comment distinguer et surtout étudier les logiques fonctionnelles propres à la production de sources officieuses, des canaux différents de ceux des sources officielles ?
- Comment et dans quels contextes sont-elles diffusées et avec quels supports et moyens ?
- Leur communication est-elle toujours maîtrisée ? Ou certaines données officieuses échappent-elles au contrôle de leur émetteur ?
- Constituent-elles, suivant les cas, un simple complément informatif ? Une tentative de manipulation ? Une infox délibérée ?
- Arrive-t-il que la situation s'emballe, que la source officieuse et l'information qu'elle donne prennent la priorité sur toute autre source ? Et avec quelles conséquences ?

Axe 2 : Mettre au jour les sources officieuses

- Où chercher ces sources officieuses ? Certains fonds archivistiques, muséaux ou sites de recherche sont-ils connus pour être des cavernes aux trésors ?
- Dans quelle mesure le hasard joue-t-il, à la fois dans la conservation, puis, ultérieurement, dans la découverte de sources qui, par définition, ont souvent été volatiles, secrètes, non consignées ?
- Ces sources étaient-elles même d'emblée destinées à être conservées ou auraient-elles dû être détruites dès leur époque ? Quelles logiques de conservation prévalent pour ces sources, non seulement quand elles sont encore entre les mains de leurs producteurs, mais aussi plus tard, dans les services de conservation dédiés ?

Axe 3 : Travailler sur les sources officieuses

- Travailler sur les sources officieuses a-t-il un caractère particulier ? Le caractère officieux rend-il, par exemple, les analyses plus longues ou difficiles ? Comment surmonter, également, la gêne que peut représenter le fait d'ignorer qui est l'émetteur de la source ?
- Leur lecture et analyse requièrent-elles des compétences spécifiques, comme le décodage de sources des services de renseignement, par exemple ?
- Dans quelle mesure la technique est-elle un secours appréciable ou indispensable au décryptage de sources qui seraient demeurées dissimulées, invisibles, sans ce secours ? Déchiffrer des sources officieuses a-t-il pu générer des méthodes de lectures ou des nouvelles techniques particulières ?
- Dans quelle mesure, mais aussi avec quelles limites, le recours à la pluri- ou à l'interdisciplinarité permet-il d'exploiter au mieux les données issues des sources officieuses ?
- Jusqu'à quel point ces sources, parfois sibyllines ou cryptées, peuvent-elles induire en erreur ? Ou jusqu'à quel point l'historienne et l'historien ont-ils pu s'induire ou pourraient s'induire en erreur, croyant avoir trouvé « la » vérité, grâce à de nouvelles données ? Est-il besoin de veiller, davantage que pour des sources officielles, à se garder de tout excès interprétatif, voire de toute surenchère interprétative entre chercheuses et chercheurs ?
- Dans quelle mesure les éditions critiques de sources contribuent-elles aussi à mettre au jour, examiner, analyser les sources officieuses ?

Axe 4 : Les sources officielles au crible des sources officieuses

- Une fois déchiffrées et analysées, quelles nouveautés les sources officieuses peuvent-elles apporter ?
- Comment enrichissent-elles les connaissances déjà issues des sources officielles ?
- Inversement, jusqu'à quel point peuvent-elles modifier, parfois même complètement infirmer ce que les historiennes et historiens estimaient savoir d'un fait, d'un personnage, d'un objet, d'une période ?
- Cela a-t-il pu ou peut-il prêter à débat entre interprétations divergentes de plusieurs analystes ? Auquel cas, cela aboutit-il à résoudre les problèmes soulevés ou, au contraire, génère-t-il un débat, voire un clivage durable et profond ?
- Les sources officieuses constituent-elles parfois un apport peu utile ou intéressant (quand elles sont redondantes ou qu'elles émanent d'un émetteur trop peu fiable) ?

Cette journée d'étude, organisée par l'Association des Jeunes Chercheurs en Histoire (AJCH), est dédiée aux jeunes chercheurs et chercheuses – doctorant·e·s et docteur·e·s – en histoire, histoire du droit, histoire de l'art et archéologie et étude des civilisations, travaillant sur toutes les périodes. Elle devrait faire l'objet d'une publication.

Les propositions de contributions, d'environ **3 000 signes**, accompagnées d'un CV d'une page maximum, sont à envoyer à jean-francois.morvan@univ-rennes2.fr, marjolaine.lemeillat@u-pec.fr et romain.benoit@etudiant.univ-rennes2.fr, **avant le 16 avril 2021**.

Le résultat des sélections des propositions de contributions sera connu la dernière semaine du mois d'avril.

Organisation :

- Romain Benoît-Lévy (Tempora, Université Rennes 2) ;
- Marjolaine Lémeillat (CRHEC – Université Paris Est-Créteil / LEM-CERCOR – Université Jean Monnet) ;
- Jean-François Morvan (Tempora, Université Rennes 2).